

La Chapelle Heulin Info	Analyse ALCH
Jean-Claude Brevet présente les réflexions de la commission pour loger toutes les associations dans des conditions satisfaisantes pour continuer leurs activités. Un problème subsiste pour l'Amicale Laïque et l'Association de Football qui avaient été invitées à partager la même salle de réunion dans le bâtiment que l'AFCH se propose de construire avec un financement communal.	En effet, lors de la réunion de la commission vie associative du 14 mai 2006, où seule l'AFCH et l'ALCH étaient convoquées, les responsables de l'AFCH ont clairement indiqué que s'ils envisageaient de partager ponctuellement la salle de réunion, ils n'envisageaient pas l'installation d'une autre association
Une réunion avec ces deux associations a essayé de trouver un mode de fonctionnement acceptable. L'Amicale veut une pièce fermée, à son seul usage, pour y entreposer son matériel de bureau, ses archives. Le local adjacent à la salle de réunion ne la satisfait pas et le club de Foot ne sait plus où il rangera son matériel... Les élus ont rappelé que les bâtiments qu'ils utilisent actuellement doivent être rasés et que le budget communal ne permet pas de construire davantage de salles. La construction du nouveau bâtiment qui remplacera le préfabriqué utilisé par le Foot représente un investissement de 55 000 E, ce qui n'est pas rien.	Dès l'origine de ce projet, l'ALCH a demandé de disposer d'une pièce de 20 à 30 m <sup>2</sup> pour installer tout son matériel fragile et indispensable au fonctionnement de l'association.
L'Amicale a proposé à la commission de faire les travaux d'aménagement des locaux où elle entrepose son matériel pour en faire un lieu de réunion, ou d'utiliser une salle paroissiale.	Comme l'AFCH, l'amicale laïque a proposé de réhabiliter le local où elle entrepose son matériel lourd sur le site G Drouet
Les élus ont poursuivi leurs réflexions et arrêté les dispositions suivantes. Pour l'année 2006-2007, la salle de réunion du complexe sportif et ses petites salles annexes seront utilisées par l'Amicale Laïque et d'autres associations. Le club de Foot devra faire ses rangements dans son vaste bar. Par ailleurs les associations pourront utiliser les placards prévus dans le bâtiment modulaire et ce qu'on appelle improprement l'actuelle cuisine de la salle Georgette Drouet, Les propositions de l'Amicale seront étudiées l'année prochaine.	L'ALCH prend acte de l'engagement de la municipalité
Toutes les associations concernées par l'utilisation des nouvelles salles recevront un courrier leur indiquant la date où elles pourront occuper les nouveaux locaux, afin qu'elles prennent leurs dispositions. Bernard Lambert regrette que le règlement d'utilisation des salles n'ait pas été arrêté au préalable, afin d'établir des règles claires et identiques pour toutes les associations. Le règlement sera établi dans les semaines à venir et transmis à tous.	Il aurait été intéressant que le règlement d'utilisation des salles fasse l'objet d'une concertation avec les associations avant sa rédaction.
La commission propose au conseil les tarifs de location des salles du futur Espace de Loisirs Santo-Amaro. Ils sont calculés sur ceux de la salle Georgette Drouet et de la salle Maneyrol. Cela donne par exemple, pour les habitants de la Chapelle-Heulin, pour la salle de 50 m <sup>2</sup> 92 € et pour la grande salle de 140 m <sup>2</sup> de 110 € pour la journée entière	La location de ces salles est un handicap supplémentaire au développement et à l'activité des associations utilisatrices.
Donatien Bahuaud demande s'il ne faudrait pas limiter les usages de ces salles qui ne disposent pas de cuisine et dont les sols sont des revêtements de plastique. Les usages vont être définis.	Un sol carrelé aurait sans doute été plus approprié et d'un coût sensiblement identique